

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00631 Numéro SIREN : 831 009 014 Nom ou dénomination : A.D.L.
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003197

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003197**
n° de gestion : **2017B00631**
n° SIREN : **831 009 014 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

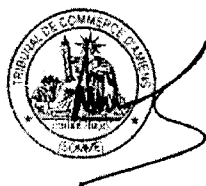
A.D.L. - Société par actions simplifiée
10 rue de Gladimont 80200 Peronne -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

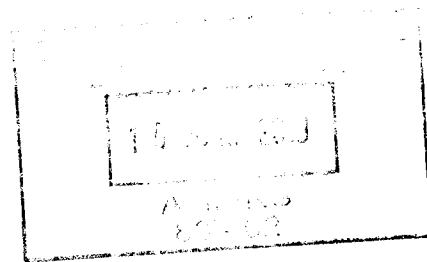
Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



397716

SAS ADL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 10 RUE DU GLADIMONT
80200 PERONNE
R.C.S AMIENS 831 009 014



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 24/06/2019

Le 24/06/2019,
à 15 Heures,

Les associés de la société **SAS ADL**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame VALERY DUMONT, préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.233-19 du Code de Commerce,
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 et affectation di résultat,
- Questions diverses.

La Présidente donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

La Présidente ouvre la discussion.

La Présidente répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **une perte de -6 967,15 Euros**.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-6 967,15 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-6 967,15 Euros**.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Résolution n° 3

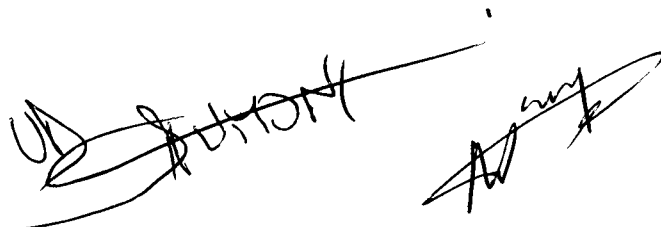
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

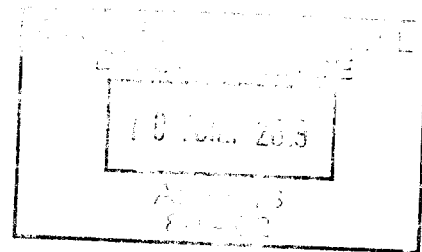
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.



SAS ADL
S.A.S. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 10 RUE DU GLADIMONT
80200 PERONNE
R.C.S AMIENS 831 009 014



Rapport de gestion sur les opérations
de l'exercice clos le 31/12/2018

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **150 798,90** Euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de recettes Bar - Brasserie

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **157 183,98** Euros pour l'exercice.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **50 151,82** Euros au 31/12/2018.
- Les impôts et taxes ressortent à **4 236,85** Euros au 31/12/2018.
- Les salaires et traitements ressortent à **26 870,07** Euros au 31/12/2018, et les charges sociales correspondantes à **3 098,36** Euros au 31/12/2018.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **6 400,82** Euros au 31/12/2018.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **-603,56** Euros.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **21,49** Euros au 31/12/2018.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-6 967,15** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Exercice comptable exceptionnel pour le premier exercice 01/08/2017 au 31/12/2018

VD

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **53 385,83** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **6 400,82** Euros, soit un montant net de **46 985,01** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **6 730,25** Euros.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **8 587,80** Euros.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **1 032,85** Euros.
- Les emprunts et dettes ressortent à **61 428,30** Euros.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **150 798,90** Euros au 31/12/2018.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-6 385,08** Euros.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2018** fait ressortir **une perte** de **-6 967,15** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-6 967,15** Euros.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

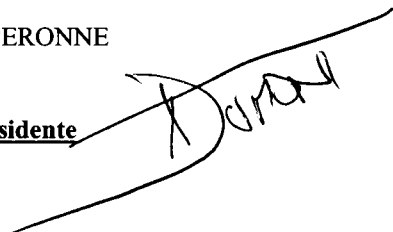
Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce. Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

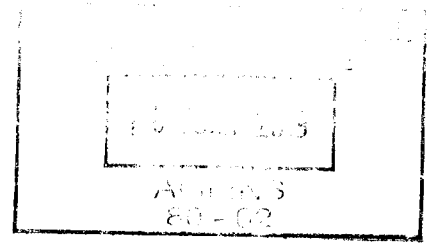
Fait à PERONNE

Le

La Présidente



SAS ADL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 10 RUE DU GLADIMONT
80200 PERONNE
R.C.S AMIENS 831 009 014



RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENTE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L.233-19 DU CODE DE COMMERCE
Exercice clos le 31/12/2018

Chers associés,

En application de l'article L.233-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

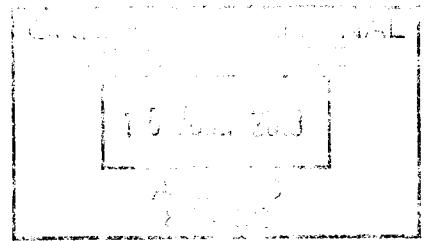
Au titre de l'exercice écoulé sont intervenues la convention suivante :

- Madame Valéry DUMONT, Présidente a perçu au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une rémunération globale brute de **23 042.60** Euros soit :

Rémunération brute présidente	2 100.00 Euros
Rémunération brute serveuse	20 942.60 Euros

La Présidente

SAS ADL
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 10, RUE DU GLADIMONT
80 200 PERONNE
R.C.S. AMIENS 831 009 014



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 24/06/2019

Le 24/06/2019,
A 16 Heures,

Les Associés de la société **SAS ADL**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Madame VALERY DUMONT, préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du Capital social,

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale Extraordinaire a examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 24 juin 2019 à 15 heures, et statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

LD *L. N.*

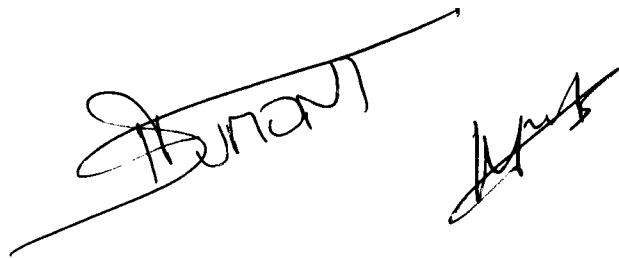
Résolution n° 2

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et par tous les associés présents.

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is written over a horizontal line and appears to be 'Durant'. The signature on the right is a more stylized, cursive signature.

Designation de l'entreprise		SAS ADL		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		10 RUE DU GLADIMONT 80200 PERONNE			
SIRET		8 3 1 0 0 9 0 1 4 0 0 0 1 8			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		17		Durée de l'exercice précédent *	

				Exercice N clos le	
				13/11/2018	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	28 000	012	28 000
	Fonds commercial *				
	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	25 386	030	18 985
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)		044	53 386	048	46 985
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	6 730	062	6 730
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2)	068		070	
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	2 819	074	2 819
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	5 769	086	5 769
	Charges constatées d'avance *	092	158	094	158
Total II		096	15 476	098	15 476
Total général (I + II)		110	68 862	112	62 461

PASSIF		Exercice N		NET	
		1		3	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(6 967)		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	1 033		
	Provisions pour risques et charges	154			
Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	19 443		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 065		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	24 472		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176	61 428		
Total général (I + II + III)		180	62 461		

RENOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	14 457	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	53 386
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ADL

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	150 769
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	30
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	71 021
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(6 730)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	2 136
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	50 152
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	238	244	4 237
	Rémunérations du personnel *						250	26 870
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	3 098
	Dotations aux amortissements *						254	6 401
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges		{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
			{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
		Total des charges d'exploitation (II)					264	157 184

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)								270 (6 385)
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)			294	604
Produits exceptionnels (IV)							290	22
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : 347						300	1
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) : 348							
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 (6 967)

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

314 6 967

Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés : 247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * : 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{ Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) : 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties) : 986		ZFU-TE (44. octies et octies A) : 987				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) : 981		JEI (44. sexties A) : 989					
	ZRD (44. terdecies) : 127		ZRR (44. quindécies) : 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) : 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies) : 990					
	ZFA (44. quaterdecies) : 345		Investissements outre-mer : 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) : 992							
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	1 453
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies) : 655							

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352
				Bénéfices col. 1	352		354	8 420
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS								370
				Bénéfices col. 1	370		372	8 420
				Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

SAS ADL

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 392 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ADL

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	28 000	404		406	28 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	17 101	444		446	17 101				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472	8 285	474		476	8 285				
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	53 386	494		496	53 386				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	5 165	534		536	5 165		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1 236	564		566	1 236		
TOTAL		570		572	6 401	574		576	6 401		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS ADL										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																										
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																										
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises																																																																																																																															
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																												
Terrains	710		715			2																																																																																																																													
Constructions	720		725			3																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																													
TOTAL		770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960	8 420																																																																																																																														
Total des déficits restant à reporter				970	8 420																																																																																																																														
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	27 989																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	17 487																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.